

COMMENT ACCEPTER VOTRE AVENANT DE RENÉGOCIATION ?

Consultez sans plus attendre les informations ci-dessous pour vous aider à remplir votre avenant en toute sérénité.

1. PRENEZ CONNAISSANCE DE VOTRE AVENANT

- Lisez l'ensemble des documents communiqués avec attention et vérifiez l'exactitude des informations.

En cas de besoin ou de rectification des informations mentionnées sur votre avenant, vous pouvez nous contacter au **01 49 77 91 17** (Appel non surtaxé, coût selon opérateur)

2. COMPLÉTEZ LE RÉCÉPISSÉ DÈS SA RÉCEPTION

- Inscrivez le lieu, la date de réception de votre avenant et signez le récépissé.

3. PARAPHEZ ET SIGNEZ VOTRE AVENANT ET VOTRE TABLEAU D'AMORTISSEMENT

- Paraphez chaque page

Chaque emprunteur doit inscrire ses initiales sur toutes les pages de l'avenant et du tableau d'amortissement (échancier), recto/verso, en bas à droite, sans rature, ni surcharge, ni correcteur.

RECEPTE DE RECEPTION D'AVENANT DE CRÉDIT FONCIER

N° de crédit : 4510116

Le(s) soussigné(s) agissant en qualité d'emprunteur / de co-emprunteur :

- Cartier(Carriers) avoir reçu conformément aux dispositions du Code de la consommation relatives au crédit immobilier les deux exemplaires de l'avenant relatif au contrat de crédit immobilier dont le montant est ci-dessous mentionné
- Prêtre (Prêtres) bonne note de l'état d'édification de 09 jours, qui ne me (nous) permet (permet) pas d'accepter cet avenant de crédit immobilier et de le retourner par lettre, le cachet de l'opérateur postal étant fixé, avant le 11ème jour suivant la date de réception ci-dessous

NB : Le Prêtre ne pourra pas prendre en compte un avenant accepté avant l'expiration de ce délai s'il n'a pas été retourné par lettre, le cachet de l'opérateur postal étant fixé.

Prêtre (Prêtres) bonne note, qu'après réception par le Prêtre de l'avenant au contrat de crédit immobilier accepté, le compte de précomptes mentionné dans l'avenant sera déduit :

- des frais de dossier payables par débit en compte pour le montant porté dans l'avenant ;
- des autres frais éventuellement mentionnés à l'avenant au contrat de crédit immobilier et mentionnés par le Prêtre.

Le (les) soussigné(s) dans l'appréhension de ce contrat de crédit immobilier et mentionné par le Prêtre

Date de réception de l'avenant :

Signature(s) :

Emprunteur 1

Emprunteur 2

CRÉDIT FONCIER 4510116

M. OU Mme Emprunteur Guy

(Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en EUR)

Date d'édition : 10/03/2016

PAS LIB SECUR 1 PH

No du crédit : 4510116 Montant du prêt : 181 340,00
Durée du prêt : 249 Mois

Phase Amortissement, Durée 3 Mois							
Rg	Date d'échéance	Montant à recouvrer (levez-enc.)	Capital amorti	Part des intérêts	Capital restant du	Assurances et Accessoires	Intérêts Compens. Reporté
0001	15/03/2016	1 120,48	686,92	343,56	162 782,73	93,98	0,00
Total des intérêts de la période : 340,56							
Phase Amortissement, Durée 195 Mois							
Rg	Date d'échéance	Montant à recouvrer (levez-enc.)	Capital amorti	Part des intérêts	Capital restant du	Assurances et Accessoires	Intérêts Compens. Reporté
0002	15/04/2016	1 110,64	677,53	339,13	162 105,20	93,98	0,00
0003	15/05/2016	1 110,64	676,94	337,72	161 426,26	93,98	0,00
0004	15/06/2016	1 110,64	680,36	336,30	160 745,90	93,98	0,00
0005	15/07/2016	1 110,64	681,77	334,89	160 064,13	93,98	0,00
0006	15/08/2016	1 110,64	683,19	333,47	159 380,94	93,98	0,00
0007	15/09/2016	1 110,64	684,62	332,04	158 696,32	93,98	0,00
0008	15/10/2016	1 110,64	686,04	330,62	158 010,28	93,98	0,00
0009	15/11/2016	1 110,64	687,47	329,19	157 322,81	93,98	0,00
0010	15/12/2016	1 110,64	688,90	327,76	156 633,91	93,98	0,00
Total des intérêts de la période : 3 031,12							
Phase Amortissement, Durée 195 Mois							
Rg	Date d'échéance	Montant à recouvrer (levez-enc.)	Capital amorti	Part des intérêts	Capital restant du	Assurances et Accessoires	Intérêts Compens. Reporté
0011	15/01/2017	1 110,64	690,34	326,32	155 943,57	93,98	0,00
0012	15/02/2017	1 110,64	691,76	324,88	155 251,78	93,98	0,00
0013	15/03/2017	1 110,64	693,22	323,44	154 558,57	93,98	0,00
0014	15/04/2017	1 110,64	694,68	322,00	153 863,91	93,98	0,00
0015	15/05/2017	1 110,64	696,11	320,55	153 167,80	93,98	0,00
0016	15/06/2017	1 110,64	697,56	319,10	152 470,24	93,98	0,00
0017	15/07/2017	1 110,64	699,01	317,65	151 771,23	93,98	0,00
0018	15/08/2017	1 110,64	700,47	316,19	151 070,76	93,98	0,00
0019	15/09/2017	1 110,64	701,93	314,73	150 368,83	93,98	0,00
0020	15/10/2017	1 110,64	703,39	313,27	149 665,44	93,98	0,00
0021	15/11/2017	1 110,64	704,85	311,80	148 960,59	93,98	0,00
0022	15/12/2017	1 110,64	706,33	310,33	148 254,25	93,98	0,00
Total des intérêts de la période : 3 820,26							

Ce document ne constitue pas une facture.

Crédit Foncier de France - S.A. au capital de 1 331 400 718,80 € - RCS Paris n° 542 029 848 Siège social : 42300 ST ETIENNE - France

Parlementaire d'assurance - Inscriv. au R. 10345 sous le n° 07 023 327

CRÉDIT FONCIER

OFFRE D'AVENANT AU CONTRAT N°4510116

Articles L312.1 à L312.36 et L313.1 à L313.16 du code de la consommation

Date : 10/03/2016

Durée de validité : 30 jours à compter de la date de réception de l'offre

IDENTIFICATION DES PARTIES

accepté le 21/03/2016

EUR

France - S.A. au capital de 1 331 400 718,80 € - RCS Paris n° 542 029 848 Siège social : 42300 ST ETIENNE - France

Prêtre (Prêtres) bonne note de l'état d'édification de 09 jours, qui ne me (nous) permet (permet) pas d'accepter cet avenant de crédit immobilier et de le retourner par lettre, le cachet de l'opérateur postal étant fixé, avant le 11ème jour suivant la date de réception ci-dessous

NB : Le Prêtre ne pourra pas prendre en compte un avenant accepté avant l'expiration de ce délai s'il n'a pas été retourné par lettre, le cachet de l'opérateur postal étant fixé.

Prêtre (Prêtres) bonne note, qu'après réception par le Prêtre de l'avenant au contrat de crédit immobilier accepté, le compte de précomptes mentionné dans l'avenant sera déduit :

- des frais de dossier payables par débit en compte pour le montant porté dans l'avenant ;
- des autres frais éventuellement mentionnés à l'avenant au contrat de crédit immobilier et mentionnés par le Prêtre.

Le (les) soussigné(s) dans l'appréhension de ce contrat de crédit immobilier et mentionné par le Prêtre

Date de réception de l'avenant :

Signature(s) :

Emprunteur 1

Emprunteur 2

Prêtre Guy né(e) le 01/11/1971 à MELTZ

Prêtre Véronique née Cliente le 15/02/1978 à ISTRES

Prêtre à :

Impasse des gens heureux

42300 ST ETIENNE

(Apposez vos initiales).

Crédit Foncier de France - S.A. au capital de 1 331 400 718,80 € - RCS Paris n° 542 029 848 Siège social : 42300 ST ETIENNE - France

Parlementaire d'assurance - Inscriv. au R. 10345 sous le n° 07 023 327

4. ACCEPTEZ VOTRE AVENANT

- Respectez le délai minimum légal de réflexion de 11 jours calendaires après la date de réception.

Inscrivez la date d'acceptation sans rature, ni surcharge, ni correcteur et signez l'avenant.

Exemple : si vous réceptionnez votre avenant le 21 janvier (date inscrite par vos soins sur le récépissé) la date d'acceptation devra être supérieure ou égale au 1^{er} février.

- Tous les emprunteurs doivent indiquer la mention « bon pour acceptation »

CRÉDIT FONCIER

Fait à PARIS Le 17/01/2017

Le Représentant de l'Établissement

ACCEPTATION DE L'AVENANT

Acteurs soussigné(s) déclarent(s) :

- accepter le présent avenant après en avoir pris connaissance,
- garder en ma(ou)tre possession ;
- un exemplaire des présentes accompagné le cas échéant du tableau d'amortissement,
- le cas échéant, la notice relative aux conditions associées aux services complémentaires souscrits, l'ensemble tenant lieu d'avenant.

Les données à caractère personnel portant sur des personnes physiques ainsi recueillies sont obligatoires. Le traitement de ces données à caractère personnel par le Prêteur ainsi que l'exercice des droits d'accès, de rectification et d'opposition par les personnes physiques sont prévus à l'article "Informations et Libertés" du présent contrat de prêt.

Le Prêteur est tenu au secret professionnel à l'égard de ces données. Toutefois, le Prêteur peut communiquer les données concernant les personnes physiques dans les conditions prévues au présent contrat de prêt.

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention "bon pour acceptation"

Emprunteur 1

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention "bon pour acceptation"

Emprunteur 2

Date de réception de l'offre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Mois de 31 jours Date d'acceptation minimum	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Mois de 30 jours Date d'acceptation minimum	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
Mois de 28 jours Date d'acceptation minimum	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			

5. RENVOYEZ VOS DOCUMENTS

- Retournez un exemplaire de l'avenant paraphé, daté et signé avec le récépissé et le tableau d'amortissement dans l'enveloppe jointe à affranchir à l'adresse du Crédit Foncier.

Affranchir au tarif en vigueur

CRÉDIT FONCIER
TSA 83333
92894 NANTERRE Cedex 9

Ne tardez pas pour accepter votre avenant après le délai légal de réflexion : il est valable 30 jours à compter de la date de réception.

